

90573 ^{XXII.}
XX. 6.

A. Leclerc

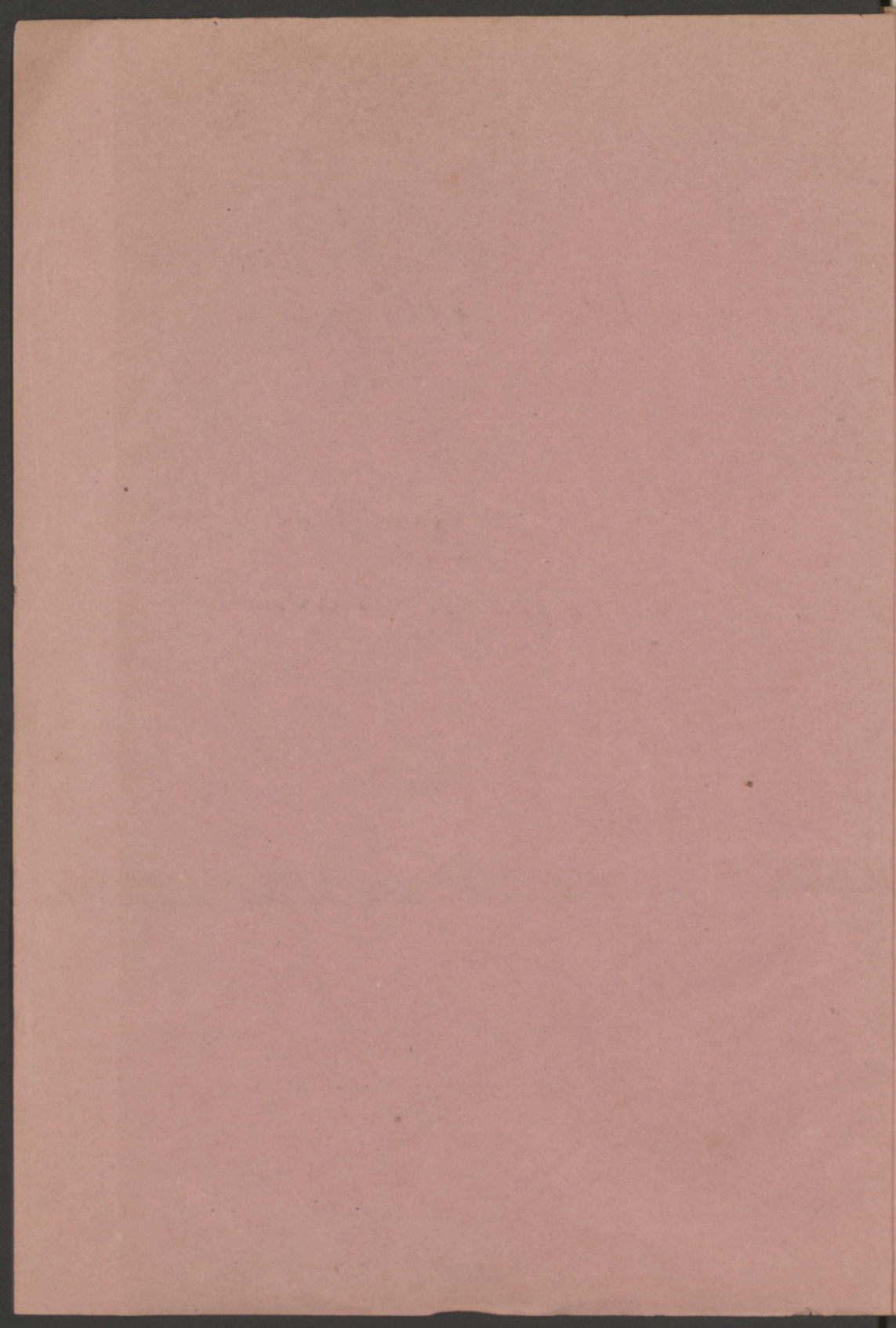
Notre Dame du Tuy
à la Roue de Limoges

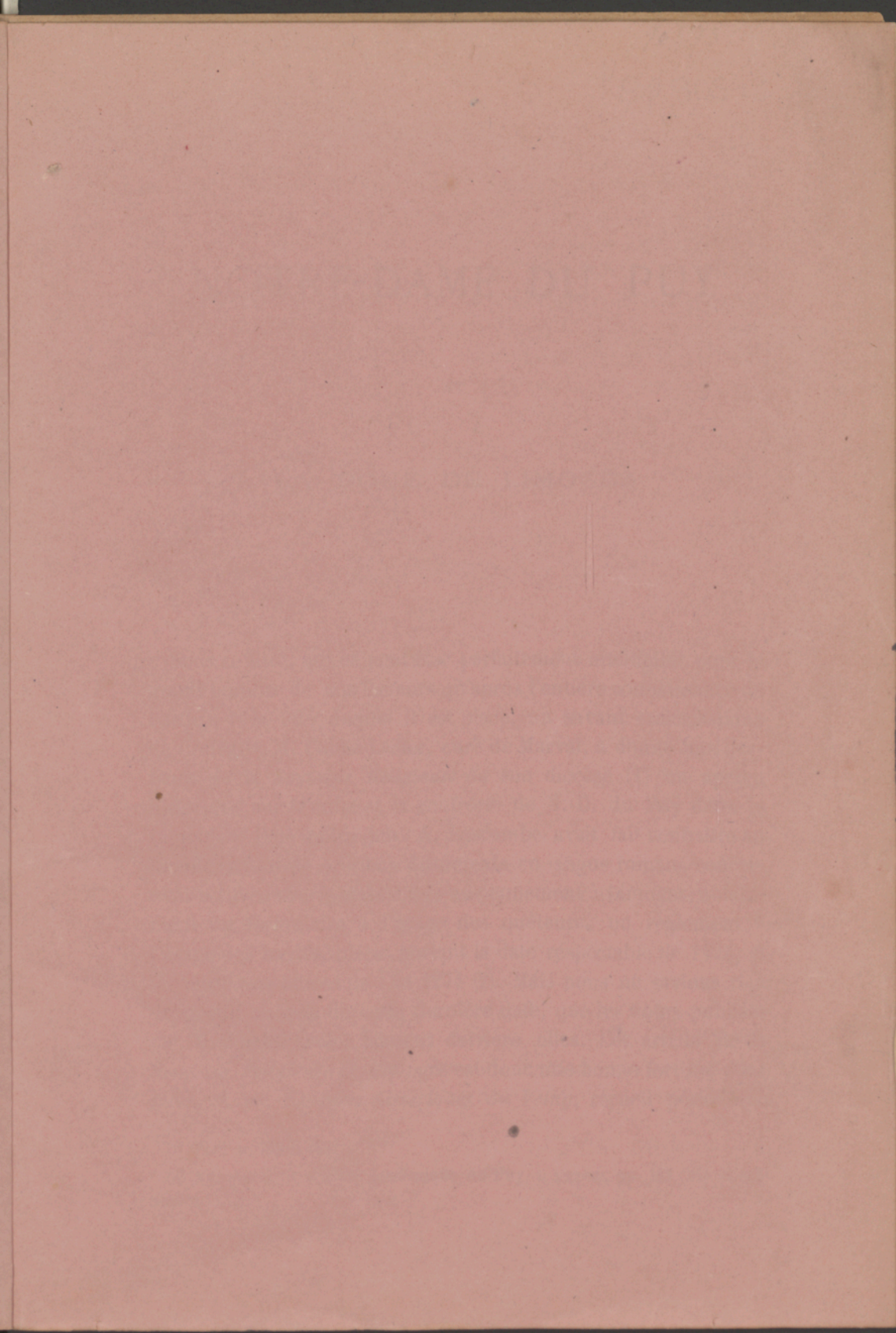


A. Leclerc

Notre Dame du Tuy
à la Roue de Limoges







NOTRE-DAME DU PUY

ET



ROUE DE LIMOGES

Sous ce titre, qui ne peut être parfaitement intelligible pour le grand nombre de nos lecteurs qu'après l'entière connaissance de l'article à la tête duquel il est placé, un savant ecclésiastique de Limoges, M. l'abbé Lecler, curé de Marval, a donné aux lecteurs de la *Semaine Religieuse* de son diocèse (1) un aperçu historique sur le culte et la confrérie de N.-D. du Puy dans le Limousin. Déjà notre ami A. Lascombe avait fait connaître au monde savant de précieux documents en langue romane concernant cette confrérie établie très-anciennement à Limoges, notamment un formulaire à l'usage des quêteurs, un règlement à l'usage des bayles, pièces portant la date respectable de 1425, et les curieuses lettres de l'an 1274 (2). Mais nous ne savions rien de positif au-delà de cette dernière date, que les notes publiées par M. l'abbé Lecler laissent derrière elles. Cet article de la *Semaine Religieuse* de Limoges est donc une bonne fortune pour nous, et les *Tablettes historiques du Velay*, recueil périodique

(1) T. ix, p. 303 et suiv.

(2) Annales de la Société académique du Puy, t. xxxviii, pp. 187, 515 et suivantes.

destiné à conserver et à vulgariser les documents épars qui compléteront un jour l'histoire civile et religieuse de notre pays, devaient très-naturellement offrir l'hospitalité à l'article de M. Lecler. Monseigneur l'évêque de Limoges, retenu en ce moment dans les murs de notre ville par les travaux du Concile provincial, a bien voulu nous permettre, au nom de M. l'abbé Lecler, la reproduction de ce docte travail, qui est une page de l'histoire de Notre-Dame du Puy. Merci à Sa Grandeur ! Merci à M. Lecler ! Merci au nom de tous les érudits du Velay et spécialement au nom du comité de rédaction des *Tablettes historiques*.

L'abbé PAYRARD.

NOTRE-DAME DU PUY ET LA ROUE DE LIMOGES

« Nous avons rencontré, aux frontières du nord de la France, dit Monseigneur dans sa lettre pastorale pour le Concile, des associations qui avaient sollicité l'honneur et les bénéfices d'une fraternelle affiliation à Notre-Dame du Puy. » Qu'il nous soit permis de faire remarquer que les Limousins, « ayant ardente dévotion en ce lieu, » les avaient devancés de beaucoup, car, dès l'année 1226, la cité de Limoges possédait déjà une chapelle en l'honneur de Notre-Dame du Puy (1). Elle était située dans l'ancienne paroisse de Saint-Maurice. Une confrérie, toujours sous le même nom, y existait vers la même époque. Nous en possédons un titre ou lettres testimoniales de 1274, écrit en langue romane, qui n'est autre chose qu'une forme de notre patois limousin. En voici le texte, qui était conservé aux archives de l'hospice de Limoges :

« Coneguda chausia sia à totz ceux qui son e qui son a venir que li bailes e li confrair de la cofrairia sta Maria deu Poi com-preven durablamen de a Dupeyrat filh en P. Peyrat deu temple qui fo XVI solz de cens e III solz d'achapte am senhoria per la coldume deu chasteu de Lemotges per lo pretz de XVI laurias e V solz de la moneda de Lemotges ne que lo dihs A se tene per paiatz en la maijo W (Guillaume) Boneu qni es entre la maijo S. Salanat deves una part le a maijo I. Guithbert au fermalhier deves lautra e lodih A vistit en coma senher que sen apelava les bailes de la cofrairia avon dicha a lops daque la cofrairia e per que aiso sia ferm e tenable li cossols deu chateu de Limotges à

(1) Table du *Pouillé* de Nadaud, manuscrit.

la requeste de las partidas doneren en aquestas presens letras testimoniais saeladas deu saeu cuminal de la villa deu chasteu de Limotges. Datumi mense augusto anno Domini mccclxxiij » (1).

Cette confrérie de Notre-Dame du Puy, qui à cette époque semble être considérable, fut organisée de nouveau en 1461, comme va nous l'apprendre un bourgeois du Puy, Etienne de Médicis, dans les circonstances mémorables que nous allons rapporter. Toutefois, elle existait aussi dans l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix en 1483 et 1608 (2).

« L'an M CCCC LXI, l'église et ville de Limoges et certaine partie de leurs villages circumjacens estant vehementement travaillés et assaillis de contagieuses maladies, comme de peste, de epidemye, fiebvres causonnes et tempestes, et aultres miseres quon endure en l'hospital de Lymoges, oyant et prétendant les grandes grâces, bénéfices et miracle que journallement Dieu demonstroït en l'église de Notre-Dame-du-Puy d'Anis, ayant ardente devotion en ce lieu, dont pour obtenir secours de la dite bonne Dame, en leur dure necessite, promptement dreçerent une devote confrerie, quils alitrarent la confrarie de Notre-Dame-du-Puy, et ce feurent-ils pour assembler argent pour venir faire à icelle bonne Dame du Puy quelque debonnaire offrande, afin quelle leur secourut et fut proclive de prier Dieu son Fils, que en cette dure augustie leur fut propice et miséricordieux, causant l'effort de leurs maladies que metoient à dolente fin leurs habitants et supposts, ce que les contristoit incroyablement, Bien soubdain ayant perceu quelques deniers d'icelle frairie, et pour les bayles et commis sur ce deputes, que furent gens remplis de vertu et probite, que furent a ces fins promptement envoyes à Notre-Dame-du-Puy, leur baillant charge de se retirer devers ung citadin de Lymoges, appelé François Guybert, orfevre, que audiet Puy s'étoit nouvellement repatrié par mariage; lesquels legats ou commis, estre en diligence la parvenus, communiquarent et divisarent entre enx, avec ledict Guibert, le moyen de faire a Dieu et a la bonne Dame quelque novellete de honorable offrande. Et, pour ce qu'ils vouloient offrir lé pois de ung quin-

(1) ALLOU, *Description des monuments de la Haute-Vienne*, p. 368.

(2) ROY DE PIERREFITE, *Culte de la sainte Vierge*, p. 183.

tal de cire; toutesfois, après plusieurs advis et devises, le moyen fut entre eux arresté, que serait faicte une rode de ladicte cire. Mais fut considere que ne se pouvoit faire sans bois, et que le bois d'icelle rode seroit couvert entierement de ladicte cire, et que en icelle seroient mises les armes de la cite et ville de Lymoges, bien estoffees, que portent (1). . . . à un chief de saint Martial, leur patron, avec boquets de diverses fleurs estachee à la cire. Dont, pour icelle rode conduire et l'aller presenter et porter à Notre-Dame, furent affectes, ainsi que sur ce fut advise et considere, par charpentiers, estre estachee une longue corde, que aucunes gens ou enfants tiroient, que faisoient aide et secours à ceulx qui avoient charge la mener par la ville et la mettre dans l'église de Notre-Dame, entrant par la porte des Grasses; qu'estoit ung peu penible. Aussi avoit esté ordonné estre portés, avec ladicte rode, quatre torches de cire, lesquelles portèrent allumées les deux commis de Lymoges, et aultres deux du Puy empruntés, avec aultres aussi dudict Puy empruntés, que portoient jusques au nombre de quatre chandelles cire, du pois de demi carteira, comme dessus allumées. Ce que fut plaisant à veoir, ymo honneste, agreable et bien estime par les gens de la ville du Puy, comme chose nouvelle, et les enfants du Puy, que pour leur plaisir tiroient la corde. Lesquels estre arrivés à l'église de Notre-Dame, par lesdicts commis de Lymoges, fut donné à chacun ung denier tournois, desquels y en avoit beaucoup; et plusieurs bonnes dames et bourgeois du Puy, voyant cette œuvre fondée en grant dévotion, et faict non accoutumé d'estre porté cette grande rode par la ville du Puy, esmouvoient leurs enfants à aller tirer la corde, elles pensant que ce viendrait comme chose pie au bonheur de leurs dicts enfants. Et les seigneurs de l'église du Puy, par eulx considéré ladicte dévotion, par lesdicts commys, envoyerent à Lymoges une banniere de fin taffetas, en laquelle estoit paint l'image de Notre-Dame du Puy, ensemble de Monseigneur saint Martial, demonstrent amyables congratula-

(1) Le chroniqueur du Puy, qui a vu les armes de Limoges, n'en a retenu que le principal, et a laissé en blanc le reste de leur description. Elles sont : *de gueules, au buste de saint Martial de carnation, accosté des deux lettres S. M., auxquelles on ajouta, en 1420, par ordre du roi, et comme récompense de la fidélité des habitants; un chef d'azur, à 3 fleurs de lys d'or*, qui est de France.

tions. Laquelle baniere, lesdicts commis eulx estres retournes et repatries en leur ville de Lymoges, ils la mirent et pendirent en l'église de Saint-Martial, et, par la providence et divine permission de Dieu et de la benoicte vierge Marie, leurs miseres, maladies et calamités cessarent et prindrènt fin. Parquoi furent en délibération lesdicts de Limoges chacune année en faire le semblable a l'honneur de Dieu et d'icelle bonne dame la vierge Marie, vénérée au Puy d'Anis, esperant en avoir toujours auxiliation et secours, elisant pour ce faire le mercredi des Roisons (1) ».

Ce n'est pas la seule fois où les habitants de Limoges ont agi de même dans les calamités publiques : nos Annales nous en conservent plusieurs autres exemples : « L'an de grace 1183, dit une vieille chronique, après que Henri le Vieil eut convoqué ses vassaulx d'Aquitaine, Tourraine et Normandie, ayant fait venir grand nombre d'Anglois, lesquels estants tous assemblez, vint assieger Lymoges le jour de mardy-gras, premier jour de mars, et ce, du coste du pont Saint-Martial. C'estoit chose admirable de voir les pavillons et les tantes des comtes, vicomtes et autres grands seigneurs, tandus en sy grand nombre, qu'à peyne les pouvoit-on comter.

« Les dames de la ville firent faire une roue de chandelle de cire de longueur de dix-huit cent seize brasses, autant que contient le circuit de la ville de murailles, laquelle offrirent à Saint-Martial pour faire le service divin (2) ». Leurs prières furent exaucées, car la ville ne fut pas prise : le siège en fut levé sur la fin du mois de mars.

D'autresfois, ils emploient encore ce moyen pour solliciter les faveurs du ciel. En 1614, « la convocation des états généraux, ce remède héroïque des situations embarrassées, suscitait de profondes inquiétudes. Des prières publiques rassemblaient chaque jour aux pieds des autels les personnes de tout rang, de tout sexe et de toute condition. Les fidèles concouraient par des dons volontaires à l'entretien des torches devant les images des saints. Dans une quête à domicile, les pieuses dames de la ville réunirent un rouleau de cire à filet destiné à ce pieux usage, du

(1) Chronique d'Etienne de Médis, bourgeois du Puy.

(2) *Guide de l'étranger*, p. 22.

poids de cent vingt livres, mesurant plus de sept cents aunes, c'est-à-dire une longueur égale à celle du mur de ville (2) ».

Une roue semblable aurait encore été fabriquée à Limoges lors de la peste de 1630 (3).

Il n'est pas surprenant que Limoges ait possédé un trafic de cire très-considérable, dès une époque reculée. Pour les seules solennités de la Fête-Dieu, en 1551, les bailes de la confrérie du Saint-Sacrement « ont acheté, au prix de vingt-six livres le quintal, quatre cent dix livres de cire lymosine, de laquelle ils ont fait faire deux mille deux cents chandelles et quatre grands sortisseaux de cire, pour servir le jour de la fête, ensemble les octaves (4). »

L'exemple des habitants de Limoges a eu des imitateurs : en 1336, après la funeste bataille de Poitiers, « les Parisiens, en témoignage des craintes et de la douleur que leur causait la captivité du roi, offrirent dans l'église de Notre-Dame une bougie de la longueur du tour de ville, pour brûler nuit et jour devant l'image de la sainte Vierge. Cette offrande continua chaque année jusqu'à la ligue : alors elle fut interrompue pendant vingt ans. Miron, prévôt des marchands, substitua à la bougie une lampe d'argent avec un gros cierge qui brûlait continuellement (1) ».

Mais revenons à la confrérie de Notre-Dame du Puy et à sa chapelle dans Limoges.

Il y a encore au Puy la confrérie de la *Rodo-de-Limoges* (2) ; mais à Limoges la confrérie de Notre-Dame du Puy a cessé d'exister depuis longtemps. Le revenu qu'elle possédait fut cédé à l'hôpital de Saint-Gérald par sentence du 20 décembre 1576 (3) : il eut ainsi une destination convenable, puisqu'il fut employé à soulager les membres souffrants de Jésus-Christ. Nous avons vu

(1) *Limoges au XVII^e siècle*, par M. P. LAFOREST, p. 87. — *Guide de l'étranger*, p. 102.

(2) *Bull. Soc. arch. Lim.*, T. XIX, p. 49.

(3) *Livre des comptes de la confrérie du Saint-Sacrement*, par P. LAFOREST, p. 17.

(4) BARTH. DE BEAUREGARD, *Hist. de Charles V*, p. 51.

(5) *Bull. Soc. arch. Lim.*, T. XIX, p. 49. (Elle n'existe plus).

(6) ROY DE PIERREFITE, *Culte de la sainte Vierge*, p. 50.

dans plusieurs registres des archives départementales les statuts qui régissaient les pieux associés enrôlés sous la bannière de Notre-Dame du Puy (1).

Il ne nous reste plus qu'à dire ce qu'est devenue la chapelle située dans la cité de Limoges. Elle a servi de berceau à la congrégation de la Providence, placée sous le patronage de Saint-Joseph. La fondatrice de cette ordre, Marcelle Germain, avait déjà réuni auprès d'elle quelques religieuses depuis huit ans, mais elle ne trouvait pas de logement convenable. « L'hôtellerie de la Trappe, où Marcelle Germain était née en 1599, appartenait à un de ses neveux. Ce neveu consentit à céder la maison. Le local offrait toutes les conditions désirables : le marché fut conclu, à la grande satisfaction de la vénérable mère et de ses filles. Il restait à se procurer une chapelle : la divine Providence y pourvut aussi : à côté du logis de la Trappe, se trouvait le prieuré de l'antique et vénérée chapelle de Notre-Dame du Puy. Le grand-chantre de la cathédrale, titulaire du prieuré, consentit à céder le sanctuaire à la communauté. La fondatrice prit possession de la maison le 13 décembre 1659, et s'y installa le jour même avec une de ses filles, afin de diriger les travaux d'appropriation. Au commencement de l'année 1660, tout était prêt : l'inauguration de la chapelle eut lieu le dimanche dans l'octave de la fête des Rois (2). »

Au moment où de nouveaux rapports vont s'établir entre les villes de Limoges et du Puy, ces détails, qu'il serait facile de multiplier par de nouvelles recherches, nous font connaître ceux qui existaient autrefois entre ces deux villes. Puisse cette pieuse confraternité, qui a pris naissance il y a près de sept siècles aux pieds de Notre-Dame du Puy, renaître aujourd'hui plus fort que jamais pour la gloire de Marie Immaculée, et pour le salut de la France et de l'Eglise !

A. LECLER,
Curé de Marval.

(1) Section A, n° 6272, 7108, 7111.

(2) P. LAFOREST, *Limoges, au XVII^e siècle*, p. 389.

